

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le jeudi 22 février 2018 et a traité les sujets suivants :

Point sur les finances : Le Maire a présenté et commenté un état provisoire du compte administratif 2017. Il est fidèle au budget prévisionnel. Il sera voté au prochain Conseil Municipal avec le budget 2018.

Décisions intercommunales : La gestion de l'eau et de l'assainissement a été transférée à la communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté » au 1er janvier 2018. Une régie de l'eau et un conseil d'exploitation ont été instaurés. La commune de St Bonnet de Chavagne sera représentée par un titulaire et un suppléant au sein de ce Conseil d'Exploitation. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la délégation au poste de titulaire à Jean-Pierre Rose et au poste de suppléant à Daniel Delaigue.

Le Maire a présenté les modalités de transfert des zones d'activités à la communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté ». La Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a donné un avis sur ces transferts et elle est chargée d'en faire le suivi. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour le transfert des zones d'activités proposées par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal de notre commune a apporté son soutien au projet de modification de l'A48 et du carrefour du Rondaut, points stratégiques pour accéder et contourner Grenoble. Une délibération a été votée à l'unanimité.

Le Maire a présenté le périmètre d'intervention de la nouvelle commission pour la préservation de la délinquance (CLSPD) constituée au sein de la communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté ». Le Conseil Municipal a validé cette délibération.

Décisions départementales: Le Conseil Départemental avec les intercommunalités souhaite développer le très haut débit sur tous les territoires Isérois. La communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté » s'est engagée avec le Département dans ce projet. Pour le déploiement du très haut débit, il est nécessaire de positionner des relais sur notre commune. Le nœud de raccordement optique (NRO) est composé d'un local d'environ 50m² où seront raccordés les câblages de fibres optiques. Le Maire a proposé au Conseil Municipal de positionner ce NRO à proximité des garages de Bel Air. Le Conseil Municipal a entériné cette proposition et a délibéré favorablement pour céder une parcelle de terrain.

Points sur les travaux : Les raccordements électriques pour le lotissement sont en cours. Le Maire a exposé un projet d'avenant pour terminer les travaux d'assainissement côté cimetière, pour poser des fourreaux afin d'enfouir les lignes téléphoniques du lotissement et quelques autres petits travaux imprévus. Cet avenant s'élève à environ 9000 euros. Le Conseil Municipal a entériné cet avenant. Pour finir les travaux d'assainissement, une nouvelle convention doit être établie avec la communauté de communes « St Marcellin Vercors Isère Communauté ». Ce projet de convention est adopté favorablement par le Conseil Municipal.

Une consultation pour les travaux à la salle des fêtes sera effectuée dans un budget de 15 000 à 20 000 euros.

Création de poste d'adjoint technique : Le Maire a proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique à temps complet pour pérenniser l'emploi de Yoan Clemente actuellement en contrat aidé. Le Conseil Municipal a validé la création de ce poste.

Questions diverses : Robert Pinet a proposé au Conseil Municipal de mettre un encart dans Le Mémorial pour la vente des lots de terrain du lotissement. Un premier lot serait en promesse de vente. L'INSEE a communiqué à la commune son nombre de ressortissants qui s'établit à 647 habitants en 2018.